

PALMARÈS 2022 DES DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI :

SAFRAN ET STELLANTIS CONSERVENT LES PREMIÈRES PLACES DU CLASSEMENT LE CEA EN 3^{ÈME} POSITION

- **La recherche publique poursuit sa bonne dynamique, avec 12 organismes de recherche publique dans le Top 50 des déposants**
- **2 entreprises de taille intermédiaire (ETI) confortent leur position**
- **10 nouveaux entrants dans le Top 50 des déposants**

L'INPI publie le palmarès 2022 des principaux déposants de brevets*, un classement qui met en lumière les organisations qui investissent dans l'innovation. Safran, Stellantis et le CEA constituent le trio de tête de l'édition 2022. Parmi les cinquante premiers déposants de brevets figurent douze organismes de recherche publique et deux entreprises de taille intermédiaire.

* Les publications correspondent aux demandes déposées entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021.

« Ce palmarès 2022 correspond aux publications de demandes de brevets déposées entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021, soit au plein cœur de la crise Covid. Malgré ce contexte, le palmarès démontre que les grands acteurs de l'économie continuent d'investir dans l'innovation. Le classement est relativement stable, à l'image des tendances observées par les autres offices de propriété industrielle dans le monde. C'est un signal encourageant qui montre que la propriété industrielle reste un outil stratégique au service de la compétitivité des entreprises. Autre fait marquant : la position confortée de la recherche publique. Le nombre d'organismes publics et leurs rangs se consolident au fil des années. Nous ne pouvons que les encourager à poursuivre cette dynamique et à protéger et valoriser leurs travaux de recherche. » commente **Pascal Faure, Directeur général de l'INPI**.



TOP 3 DES DÉPOSANTS DE BREVETS en nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2022



■ Grandes entreprises ■ Établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2023



Un trio de tête légèrement modifié

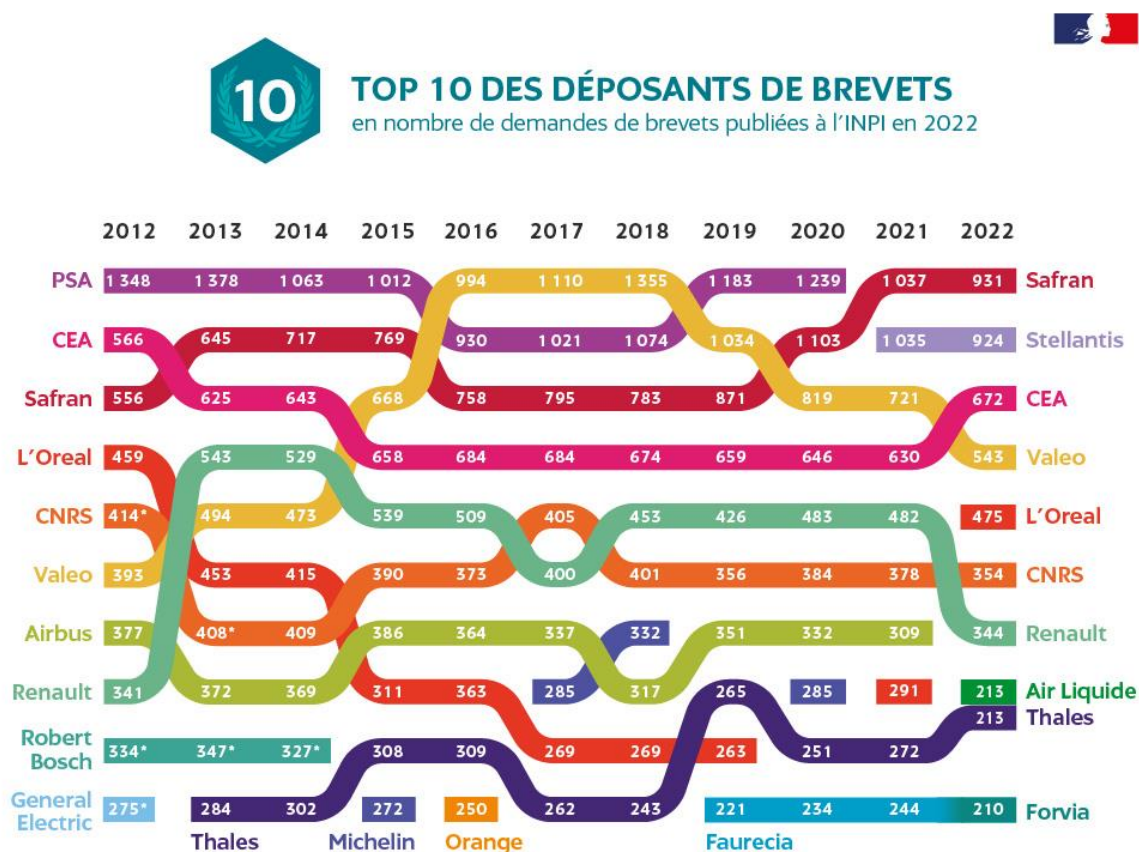
Safran conserve la tête du classement avec **931 demandes de brevets publiées en 2022**. Rappelons que l'équipementier aéronautique a pris la 1^{ère} place l'an dernier.

Il est toujours suivi de près par **Stellantis** avec **924 demandes de brevets publiées**.

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (**CEA**) ravit la **3^e place au groupe Valeo**, avec **672 demandes de brevets publiées**.

Les hausses et les baisses des rangs 4 à 10 :

- Valeo devient **4^e du classement** avec **543 demandes de brevets publiées en 2022**
- L'Oréal est l'une des plus fortes progressions de cette édition, passant du **8^e au 5^e rang**, avec **475 demandes de brevets publiés**
- Le Centre national de la recherche scientifique (**CNRS**) conserve la **6^e place du classement** pour la 5^e année consécutive, avec **354 demandes de brevets publiés**
- Renault Group occupe la **7^e place (-2)** avec **344 demandes de brevets publiés**
- **A égalité : Air Liquide et Thalès** sont à la **8^e position**, respectivement 11^e et 9^e l'an dernier, avec **213 demandes de brevets publiés**
- Forvia (ex-Faurecia) arrive à la **10^e place** du classement avec **210 demandes de brevets publiés**



Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note 3 : PSA consolidé incluant FAURECIA pour les palmarès portant de 2017 à 2020.

Note 4 : Stellantis résulte de la fusion de Fiat Chrysler Automobiles et du Groupe PSA en janvier 2021.

Note 5 : Forvia est le nouveau nom de Faurecia en 2022.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

La recherche publique poursuit sa bonne dynamique

15 établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État (RESE) – dont 12 organismes de recherche publics - sont présents dans le Top 50 (contre 12 RESE l'an dernier).

Les trois premiers établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État du classement sont identiques depuis 2020 :

- **Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)** gagne 1 place se situant au **3^e rang** avec 672 demandes de brevets publiées
- **Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)** conserve le **6^e rang** avec 354 demandes de brevets publiées
- **IFP Energies nouvelles** occupe la **15^e place** (-2 places) avec 167 demandes de brevets publiées

Deux entreprises de taille intermédiaire dans le Top 50

Deux entreprises de taille intermédiaire (ETI¹) figurent parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI. Elles s'installent dans le paysage et sont toutes deux en forte progression :

- **Gaztransport et Technigaz (GTT)**, société d'ingénierie navale des Yvelines, spécialisée dans la conception de systèmes de stockage et de transport des gazs liquéfiés, gagne 7 places pour atteindre la **23^e place** du classement.
- **Le Groupe Soitec**, spécialiste de la production de matériaux semi-conducteurs, se hisse à la **40^e place** (+5 places). Il est régulièrement présent dans ce top 50 depuis 2004.

Les 10 nouveaux entrants dans le Top 50 des déposants :

- Nexans : 32^e place
- Pfeiffer Vacuum SAS : 37^e place
- SNCF : 39^e place
- Institut polytechnique de Grenoble : 40^e place
- Kuhn Group SAS : 40^e place
- Aix-Marseille Université : 43^e place
- Banks and Acquirers International Holding (enseigne « Ingenico ») : 47^e place
- LVMH Recherche : 47^e place
- Université de Montpellier : 49^e place
- Nexter Group : 50^e place

¹Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI. Par abus de langage dans cette étude, les ETI relèvent du secteur privé, les entreprises contrôlées ou filiales de l'État appartenant, quant à elles, à la catégorie des établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État.



PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS

en nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2022

RANG 2021	RANG 2022	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2022	ÉVOLUTION 2022/2021
1	1	Safran	931	-
2	2	Stellantis	924	-
4	3	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	672	+
3	4	Groupe Valeo	543	-
8	5	L'Oreal	475	+
6	6	Centre national de la recherche scientifique	354	-
5	7	Renault Group	344	-
11	8	Air Liquide	213	-
9	8	Thales	213	-
10	10	Forvia	210	-
7	11	Airbus	207	-
12	12	Orange	206	-
14	13	STMicroelectronics	198	+
15	14	Michelin	186	+
13	15	IFP Energies nouvelles	167	-
18	16	Saint-Gobain	161	+
17	17	Alstom	154	+
16	18	Groupe Arkema	129	-
19	19	Groupe Continental	115	-
21	20	Groupe Seb	86	-
20	21	TotalEnergies	74	-
36	22	Schneider Electric	68	+
30	23	Gaztransport et Technigaz (GTT)	57	+
23	24	EDF (Groupe)	55	-
28	24	Groupe Sagemcom	55	-
43	24	Université Claude Bernard Lyon 1	55	+
24	27	Robert Bosch GmbH*	50	-
33	28	INSERM	48	+
25	29	Idemia	44	-
29	30	Université Grenoble Alpes	43	-
35	31	Université de Bordeaux	37	-
37	32	Groupe Somfy	35	-
NC	32	Nexans	35	+
43	34	Aptar	32	+
40	35	Groupe Soitec	30	-
41	36	VINCI Construction	29	-
43	37	Hitachi Astemo	28	-
NC	37	Pfeiffer Vacuum SAS	28	+
NC	39	SNCF	27	+
NC	40	Institut polytechnique de Grenoble	26	+
NC	40	Kuhn Group SAS	26	NC
49	40	SKF*	26	-
NC	43	Aix-Marseille université	24	+
33	43	Naval Group	24	-
22	45	Nissan Motor Co., LTD*	23	-
43	45	Sorbonne université	23	-
NC	47	Banks and Acquirers International Holding (enseigne « Ingenico »)*	22	+
NC	47	LVMH Recherche*	22	-
NC	49	Université de Montpellier	21	-
NC	50	Nexter Group	20	-
48	50	Université Paris-Saclay	20	-

■ Grandes entreprises ■ ETI ■ RESE

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note 3 : Forvia est le nouveau nom de Faurecia en 2022.

Note 4 : Kuhn Group SAS n'a pas été consolidé pour le palmarès 2021.

Note 5 : ce palmarès porte sur les personnes morales.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

NC : non classé.

Méthodologie du palmarès

Ce palmarès est établi par l'INPI en comptabilisant le nombre de demandes de brevets par la voie nationale (c'est-à-dire auprès de l'INPI) publiées en 2022, ce qui correspond aux **demandes déposées entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021**. Ce palmarès tient compte de la structure des groupes : il est établi en identifiant et regroupant les filiales appartenant à un seul groupe, en collaboration avec eux pour refléter au mieux la réalité. Contrairement à d'autres palmarès de brevets, tels que ceux de l'OEB ou de l'OMPI, tous les éventuels co-déposants d'une demande de brevet sont pris en compte (et pas uniquement le déposant cité en premier lieu). L'adresse considérée dans ce palmarès est celle du déposant, et non celle de l'inventeur. Le but de ce palmarès est de traduire le plus précisément possible l'activité des entreprises en matière de dépôts de brevets auprès de l'INPI.



À PROPOS DE L'INPI

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est un acteur majeur de l'innovation et de la création en France. Il délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles), et agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de formation.

L'INPI est l'opérateur du guichet unique pour les formalités d'entreprises (créations, modifications, cessations) et du Registre national des entreprises. Il assure la diffusion des données sur les entreprises et la propriété industrielle. L'INPI participe activement à l'élaboration du droit dans les domaines de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, et de la lutte contre la contrefaçon, en France et à l'international. Enfin, l'INPI assure l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles.

L'INPI est un établissement public autofinancé, placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle.

inpi.fr – data.inpi.fr – formalites.entreprises.gouv.fr

Contacts presse

Amaria Lahmri | alahmri@inpi.fr | 01 56 65 81 81 | 07 50 15 20 81

Anne-Sophie Prusak | aprusak@inpi.fr | 01 56 65 85 80 | 06 60 69 54 17